

---

**CONSEIL  
RÉGIONAL**

---

**GROUPE COMMUNISTE**

---

**SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU DU  
SERVICE RÉGIONAL DE TRANSPORT PUBLIC**

**Intervention de Évelyne Mélinat**

La présentation qui vient de nous être faite illustre que le Conseil Régional, bien qu'il n'ait pas à l'époque d'obligation légale, a fait preuve d'audace pour engager dès 2003 une politique volontariste en matière d'accessibilité.

Il est important de rappeler que l'accessibilité concerne de très nombreux usagers du transport régional que sont les personnes âgées, les personnes momentanément handicapées, les femmes enceintes, les familles et bien évidemment les personnes à mobilité réduite.

Au fond il s'agit d'une politique de service public, donner à chacun, quelque soit sa situation, toutes les possibilités pour avoir accès au TER Centre.

Il est important de souligner que la responsabilité de la Région s'arrête à l'élaboration de ce schéma directeur et qu'il appartient à la SNCF et à RFF de le mettre en œuvre.

Pour autant, avec 30% de participation prévue pour la réalisation des investissements nécessaires à la mise en œuvre de ce schéma le Conseil Régional montre concrètement qu'il continue de faire de l'accessibilité l'une de ses priorités pour les prochaines années.

Force est de constater qu'une fois de plus que cette loi n'est pas assortie de moyens financiers pour sa mise en œuvre. RFF dans le contexte du cadre budgétaire fixé par l'Etat annonce une participation maximale de 25%, la SNCF n'a pas à ce jour fait connaître sa position.

Sans doute attend-elle des clarifications du côté gouvernemental à la suite du rapport du sénateur UMP M Haenel qui propose l'ouverture à la concurrence pour le TER alors que la réglementation européenne n'y contraint pas et celui à venir de la sénatrice UMP Mme Keller sur les gares.

Notre groupe votera ce rapport et nous solliciterons les citoyens, leurs associations, leurs organisations syndicales pour demander à ce gouvernement d'assumer ses responsabilités et de dégager les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de ces investissements socialement et économiquement utiles.